



Désertion de l'armée de terre

Par **johbrut**, le **09/01/2014** à **21:00**

bjr a tous, il y a 1 an de cela j'ai déserté l'armée régulière pour raison multiple, chose que je regrette profondément, j'ai pas eu des problèmes avec la gendarmerie, par ailleurs est-ce possible pour mon cas de passer le concours de gendarme adjoint
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **moisse**, le **10/01/2014** à **09:09**

Bonjour,
[citation] j'ai pas eu des problèmes avec la gendarmerie [/citation]
Moi non plus, alors je ne sais pas de quoi vous parlez.
Votre position de déserteur peut être sanctionnée par une condamnation à de la prison ferme (jusqu'à 3 ans) et vous interdit de postuler à tout emploi dans la fonction publique, notamment postuler pour un emploi dans l'armée (la gendarmerie est un corps militaire).

Par **johbrut**, le **10/01/2014** à **12:31**

En sortant de l'armée j'ai reçu un papier disant le nombre de jours et de mois que j'ai passé dans l'institution, il n'est pas mentionné que j'ai déserté